

réduirait les dépenses du gouvernement de 500 millions de dollars par année.

Étant donné la réaction de l'opposition à la mesure présentée par le gouvernement, en vertu de laquelle la diminution mensuelle de la dépense serait de \$1.50 par enfant, peut-il nous dire comment l'opposition réagirait si le gouvernement proposait de réduire de 500 millions de dollars par année les dépenses qu'il fait pour les enfants canadiens?

M. Wenman: Le député doit se rendre compte que le montant dont il parle est un chiffre approximatif et qu'il a établi la moyenne générale pour arriver à \$1.50. Là où c'est injuste, et le député n'en a pas parlé, c'est que l'écart pourrait être aussi fort que \$100 par année entre une personne à revenu moyen, soit de \$35,000 à \$40,000, et une autre qui touche entre \$12,000 et \$20,000.

● (1300)

Le député voudrait-il plutôt répondre à ma question ou me dire qu'en réalité tel n'est pas le cas? Cette injustice se trouve effectivement dans le projet de loi. Peut-il m'assurer qu'il proposera un amendement pour remédier à cette injustice? A-t-il réellement quelque doute?

Je cite les chiffres d'un économiste. Le député l'est lui-même. Conteste-t-il ces chiffres? S'il veut contester ces chiffres, il serait préférable qu'il n'impose pas la clôture aujourd'hui. Le gouvernement ferait mieux de renvoyer la mesure à un comité, afin que nous puissions convoquer cet homme qui nous exposera ses faits et ses chiffres. En toute logique, lorsqu'on réduit de moitié une grosse bureaucratie, on fait des économies appréciables. S'il faisait des paiements directs, en toute logique le gouvernement épargnerait de l'argent; il pourrait alors majorer la somme distribuée aux particuliers.

Le président suppléant (M. Blaker): Je crois que la présidence doit signaler qu'il est passé 13 heures. Je veux rappeler aux députés que les questions et les réponses reprendront immédiatement après la période des questions. D'après mes calculs, il devrait rester encore huit minutes lorsque nous passerons à l'ordre du jour après la période des questions.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 2.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URUGUAY—L'ABANDON DES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LE PÈRE PEREZ AGUIRRE

M. D. M. Collette (York-Est): Madame le Président, à titre de vice-président du sous-comité de la défense nationale et des affaires extérieures chargé d'étudier les questions relatives à l'Amérique latine et aux Antilles, j'ai eu l'honneur, au mois d'août dernier, de diriger une délégation parlementaire en Amérique du Sud.

Durant notre séjour en Uruguay, nous avons eu le privilège de rencontrer le père Luis Perez Aguirre, coordonnateur en Uruguay de l'organisme «Paix et Justice en Amérique Latine», et gagnant du prix Nobel. Depuis près de deux ans, le gouvernement uruguayen menace le père Aguirre, le soumet régulièrement à des interrogatoires et interdit le bulletin d'information de son organisme. Son appui au Comité des mères des disparus et aux parents des prisonniers politiques lui a valu de faire l'objet d'une surveillance très stricte et de subir des mesures de répression de la part de la police et des forces armées. En fait, la veille du jour où nous avons rencontré le père Perez Aguirre à Montevideo, il avait été avisé que des accusations seraient portées contre lui à la suite de son travail pour le respect des droits de la personne. Sa condamnation aurait signifié l'emprisonnement et probablement des séances de torture à la prison La Libertad.

À notre retour, nous étions bien décidés à signaler la situation critique du père Perez et son traitement injuste à l'attention des Canadiens. Mes collègues, le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) et le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) ont été les premiers à le faire.

À la suite des instances présentées au gouvernement de l'Uruguay par de nombreux Canadiens et par des députés, je suis heureux de pouvoir dire aujourd'hui, madame le Président, qu'on m'a informé que toutes les accusations qui pesaient contre le père Perez Aguirre ont été abandonnées. Nous le devons à ces nombreux Canadiens et à ces députés qui ont dénoncé la violation des droits de la personne en Uruguay. Cela montre également, du moins je l'espère, madame le Président, que le gouvernement de l'Uruguay commence à se demander si la dernière décennie de terreur n'est pas en train de ternir à jamais la réputation de ce pays qui était jusque-là excellente.

* * *

LA COMMISSION ROYALE MACDONALD

LES HONORAIRES DES COMMISSAIRES

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, la composition de la commission royale d'enquête de «Big Mac» continue à nous étonner. Si M. Macdonald se propose de constituer une équipe canadienne, il ne devrait pas recruter uniquement des socialistes.